CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEBAROU
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU LUNDI 4 JUILLET 2016

Nombre de conseillers en exercice : 23

L'an deux mille seize, le lundi quatre juillet à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la commune de Villebarou, dûment convoqué par courriel en date du vingt-neuf juin deux mille seize, s'est réuni dans la salle du conseil de Villebarou, sous la présidence de Monsieur Philippe MASSON, Maire.

DECISIONS N° 2016-47 à 2016-64

DELIBERATIONS N° 2016-89 à 102

Membres titulaires présents :

MASSON Philippe, BIGOT Thierry, BUCCELLI Laurence, CREUZET Mario, VESIN Martine, BARRÉ Philippe, LE PALABE Katia, COUPPÉ Michel, BAUCE Annie, BUREAU Marc, MESRINE Christine, ARNOULT Jérôme, DESROCHES Laurence, PAJOT Nadia, KERGROACH Samuel, BÉDU Jean-Sébastien, EPIAIS Christine, PETIT Perrine, GILLET Paul, MASSON Armelle.

Conseiller absent excusé : RICTER Violette, POIRRIER Dominique, PINTO DOS SANTOS Fatima

Conseiller ayant donné pouvoir : RICTER Violette à CREUZET Mario
POIRRIER Dominique à BUREAU Marc

Madame VESIN Martine a été élue secrétaire de séance.

* * * * * * * * *

Le quorum étant atteint[1], Monsieur le Président ouvre la séance et expose ce qui suit :

* * * * * * * * *

[1] Conformément à l'article L. 2121-17 du CGCT, la majorité des membres en exercice, plus de la moitié, doit assister à la séance.

Ordre du Jour

1. Approbation du compte-rendu de la séance du lundi 30 mai 2016 4

2. Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal (article L 2122.22 du CGCT) 4

2.1. DE-2016-47 : Bail commercial/Maintien du loyer pour 2016/Garage B & M AUTO 4
2.2. DE-2016-58 : Renouvellement du nom de domaine du site internet/NORDNET 4
2.3. DE-2016-51 : Grange aux Dîmes/Travaux de réfection de la couverture/COUET 5
2.4. DE-2016-52 : Ecoles maternelle et élémentaire/Remise en état du système de désenfumage/S.D.I. . 5
2.5. DE-2016-53 : Cimetière/Travaux d'aménagement de l'espace cinéraire/OGF Collectivités 5
2.6. .DE-2016-57 : Restaurant scolaire/Contrat de service pour le nettoyage du bac à graisse/ SANITRA-FOURRIER 5
2.7. DE-2016-60 : Agence Postale Communale et Ecole maternelle/Travaux de menuiserie/GILMAR .. 6
2.8. DE-2016-64 : Technique/Acquisition d'un équipement de désherbage thermique/RIPAGREEN..... 6
2.9. DE-2016-55 : Contrat de prestation de service pour le nettoyage des séparateurs /SANITRA-FOURRIER 6
2.10. DE-2016-56 : Contrat de prestation de service pour le nettoyage du réseau d'eaux pluviales/SANITRA-FOURRIER 6
2.11. DE-2016-59 : Convention de prestation de services pour l'entretien des poteaux et bouches d'incendie communaux /VEOLIA 7
2.12. DE-2016-61 : Balayage et curage mécaniques des voies de la commune/S.A.S.SOCCOIM – VEOLIA 7
2.13. DE-2016-48 : Repas des Aînés le 11 novembre 2016/Animation musicale/Association « CRUNCHY » 7
2.14. DE-2016-49 : Repas des Aînés le vendredi 11 novembre 2016/Animation musicale/Orchestre Eric BAYLE 8
2.15. DE-2016-50 : Repas des Aînés le vendredi 11 novembre 2016/Sarl GUILLON Traiteur 8
2.16. DE-2016-63 : Sortie Seniors le lundi 18 juillet 2016/Commanderie d'Arville 8
2.17. DE-2016-54 : Festival Les Pieds dans le Do le samedi 4 juin 2016/Contrat de représentation /Camille ESTEBAN 8
2.18. DE-2016-62 : Festival Les Pieds dans le Do du samedi 4 juin 2016/Association « ON AIR » 8

3. DL-2016-89 : Finances/Budget « Commune »/Décision modificative n°1 9

4. DL-2016-90 : Cimetière/Nouveaux tarifs des concessions..... 10

5. DL-2016-91 : Domaine et patrimoine/Projet d'aménagement du centre-bourg/Acquisition de biens/SCI DU CHATEAU, SCI SACHA et Mr CÉRENSKY 10

6. DL-2016-92 : Domaine et patrimoine/Redevance pour l'occupation provisoire du domaine public pour les chantiers de travaux sur les ouvrages du réseau public de transport d'éléctricité et réseaux de transports de gaz..... 11

7. DL-2016-93 : Environnement/Signature de la Charte de l'Arbre de la région Centre Val de Loire11

8. DL-2016-94 : ALSH/Modification du règlement de fonctionnement..... 12

9. DL-2016-95 : Salle des Jeunes/Modification du règlement intérieur et tarifs..... 12

10. Intercommunalité/Hébergement sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics et profil acheteur communs à la communauté d'Agglomération de Blois, CIAS, et Ville de Blois, La Chaussée Saint Victor, Vineuil et Saint Gervais-La-Forêt. 13

11. Personnel 14

11.1. DL-2016-96 : Fonction publique/Créations de postes liés aux avancements de grade du personnel 14

11.2. DL-2016-97 : Fonction publique/Enfance Jeunesse/Contrat d'Emploi d'Avenir sur 1an 14
11.3. DL-2016-98 : Fonction publique/Multi-Accueil/Recrutement d'un agent sous contrat d'apprentissage CAP Petite Enfance 14
11.4. DL-2016-99 : Fonction publique/Pôle Education Jeunesse/Création d'un poste d'Adjoint Technique et d'Adjoint d'Animation 2ème classe 15
11.5. Départ au 1er septembre 2016 de l'agent en charge de la gestion budgétaire et recrutement 15

12. Rapports de la Communauté d'Agglomération de Blois et des Instances intercommunales 15

12.1. Conseil communautaire le jeudi 7 juillet 2016 à Villebarou 15
12.2. Rapport des commissions diverses et instances intercommunales 15

13. Rapport des compétences communales 16

13.1. Finances 16
13.1.1 DL-2016-100 : Finances/Autorisation de remboursement de frais de missions du 3 juin 2016 .. 16
13.2. Urbanisme 16
13.2.1. DL-2016-101 : Domaine et patrimoine/Servitude de passage sur une parcelle communale /LCD PROMOTION 16
13.2.2. Présentation des projets d'implantation d'abris bus 17
13.2.3. Réponse à la demande d'agrément de la commune au dispositif PINEL 17
13.2.4. « Plantons le paysage, 1000 arbres pour le climat »/Agglopolys 17
13.2.5. Déclarations d'Intention d'Aliéner 17
13.3. Voiries et réseaux 18
13.3.1. Publication du marché pour l'entretien du réseau d'éclairage public 18
13.4. Cohésion sociale 18
13.4.1. DL-2016-102 : Tarif pour la sortie à la commanderie d'Arville le lundi 18 juillet 2016 18
13.5. Vie du Territoire 18
13.5.1. Festillésime 41/ Concert « Chœur de chambre » de la Marelle du 12 juin 2016/Bilan 18
13.5.2. Extraction de miel à la Maison de l'Enfance le mercredi 8 juin 2016/Bilan 18
13.5.3. Fête Nationale le vendredi 15 juillet 2016/Programme 18
13.5.4. Ludothèque et bibliothèque à la campagne 19
13.5.5. Concours des maisons fleuries 2016 19
13.6. Sports et loisirs 19
13.6.1. Festival Les Pieds dans le Do le samedi 4 juin 2016/Bilan 19
13.6.2. Séjour Surf du 28 juin au 1er juillet 2016 à Saint Hilaire de Riez 19
13.6.3. Villebarou Plage du 18 juillet au 19 août 2016 19
13.6.4. 22ème Défi entreprises le vendredi 16 septembre 2016 19
13.7. Affaires scolaires 20
13.7.1. Fête des Ecoles le dimanche 26 juin 2016/Bilan 20
13.7.2. Ecole Jacques PREVERT/ Etoile Cyclo du 23 au 27 mai 2016/Bilan 20
13.7.3. Perspectives de rentrée scolaire/Effectifs, équipe enseignante 20
13.8. Enfance et Jeunesse 20
13.8.1. Consultation Restauration scolaire et extrascolaire/Date limite de dépôt des plis 20
13.8.2. Fêtes de fin d'année dans les services/Bilan 20
13.8.3. Périscolaire/Fête avec les familles le vendredi 17 juin 2016/Bilan 21
13.8.4. Accompagnement à la scolarité/Bilan de l'année 2015-2016 21
13.9. Marché des Producteurs 21
13.9.1. Marché d'été le samedi 18 juin/Bilan 21
13.9.2. Marchés en juillet août 2016 21

14. Démocratie participative 21

14.1. Comité consultatif Nature et Environnement/Installation et 1ères réflexions 21
14.2. Comité consultatif Déplacements et sécurité routière/Installation et 1ères réflexions 22
14.3. Comité consultatif Innovation sociale/Installation et 1ères réflexions 22
14.4. Cercle des Bénévoles 22
14.5. Conseil des Jeunes/Appel à candidatures 23

15. Informations diverses 23
15.1. Nouveau site internet 23
15.2. Contrat de mise à disposition d'un minibus adapté PMR/VISIOCOM 23
15.3. Informations diverses 24

* * * * * * * *

1. Approbation du compte-rendu de la séance du lundi 30 mai 2016

Rapporteur : Monsieur Philippe MASSON

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du lundi 30 mai 2016.

2. Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal (article L 2122.22 du CGCT)

Rapporteur : Monsieur Philippe MASSON

En application de l'article L2122-22 du CGCT et afin de faciliter la gestion des affaires courantes, le Conseil Municipal a délégué au maire un ensemble d'attributions, notamment l'initiative des achats d'un montant inférieur à 209 000 € TTC. L'obligation d'information à l'égard de l'assemblée posée par l'article L2122-23 du CGCT était jusqu'à maintenant satisfaite par le rapport des décisions en début de réunion de conseil.
Dans la mesure où l'exécutif n'est pas tenu de faire établir pour tout achat le document administratif formel nommé « décision », une signature sur le contrat ou le devis étant recevable, les engagements financiers courants de somme modique ne feront plus l'objet à proprement parlé d'une décision administrative dès l'instant où le budget communal les a prévus (notamment menues dépenses pour les manifestations ou petites sorties organisées par le Pôle Enfance Jeunesse). En revanche, chaque élu en charge d'une délégation veillera au respect de l'obligation de rendre compte à l'assemblée soit à l'occasion de la présentation en conseil municipal de la programmation d'un évènement ou bien d'un bilan d'activités,…. Ces nouvelles dispositions seront mises en œuvre à l'occasion du prochain Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe ensuite l'assemblée des décisions prises dans le cadre des attributions déléguées au Maire par le Conseil Municipal en application de l'article L.2122-22 du CGCT, par délibération n° DL-2016-4 du 21 mars 2016.

Rapporteur : Monsieur Philippe MASSON

2.1. DE-2016-47 : Bail commercial/Maintien du loyer pour 2016/Garage B & M AUTO

Le maire de la commune de Villebarou,
Vu le bail commercial passé avec le garage B & M AUTO par décision n° DE-2015-3b en date du 31 mars 2015,

DECIDE

Article n° 1 : De maintenir le montant du loyer mensuel à 800.00 €, hors charges, pour la période du 1er mars 2016 au 28 février 2017.

Article n° 2 : La durée du bail reste inchangée, soit jusqu'au dernier jour de février 2024.

--*-*-*-*-

Rapporteur : Monsieur Thierry BIGOT

2.2. DE-2016-58 : Renouvellement du nom de domaine du site internet/NORDNET

Le maire de la commune de Villebarou,
Vu le contrat d'abonnement auprès de NORDNET arrivé à échéance au 30 juin 2016, relatif au nom du domaine « mairie-villebarou.fr » et assurant à la collectivité sa propriété exclusive,
Vu la proposition de reconduction de cet abonnement,

DECIDE

Article n° 1 : De signer le contrat avec la société NORDNET située 111 rue de Croix 59510 HEM pour la souscription d'un pack relais Confort,
Pour la somme de **149,00 € HT**, soit **178.80 € TTC**.

Article n° 2 : Le contrat est souscrit pour une durée d'un an, soit du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017.

Monsieur Philippe MASSON, Maire, précise que ce renouvellement pour cette adresse-là sera le dernier, une migration étant en cours.

--*-*-*-*-

Rapporteur : Monsieur Thierry BIGOT

2.3. DE-2016-51 : Grange aux Dîmes/Travaux de réfection de la couverture/COUET

Le maire de la commune de Villebarou,
Vu la vétusté de la couverture de la Grange aux Dîmes, il est nécessaire de procéder à des travaux de réfection,

DECIDE

Article n° 1 : De signer le devis de la société COUET Charpente Couverture située Z.A Duguesclin – 41000 BLOIS, concernant la fourniture et pose de gouttière, et le remplacement de tuiles du pays, au tarif de **3 948.03 € H.T.** soit **4 737.64 € T.T.C.**

--*-*-*-*-

2.4. DE-2016-52 : Ecoles maternelle et élémentaire/Remise en état du système de désenfumage/S.D.I.

Le maire de la commune de Villebarou,
Vu la nécessité de procéder à la remise en état du système de désenfumage aux écoles maternelle et élémentaire,
Après présentation du devis de la société S.D.I.,

DECIDE

Article n° 1 : De signer le devis de la société S.D.I. située 20 avenue du Blanc– 41110 SAINT AIGNAN, concernant le remplacement de deux liaisons câbles et mise en place d'une commande CO2 pour la centralisation de l'ouverture, pour la somme de : **2 329.89 € H.T.** soit **2 795.87 € T.T.C.**

--*-*-*-*-

2.5. DE-2016-53 : Cimetière/Travaux d'aménagement de l'espace cinéraire/OGF Collectivités

Le maire de la commune de Villebarou,
Vu la volonté de procéder à des travaux d'aménagement de l'espace cinéraire,

DECIDE

Article n° 1 : De signer les devis de la société OGF Collectivités dont le siège social est situé 31 rue de Cambrai – 75946 PARIS, concernant :
- Le réaménagement de l'espace de dispersion des cendres par la fourniture et pose d'une bordure droite en granit crépuscule, pour la somme de : **660.00 € H.T.** soit **792.00 € T.T.C,**
- L'installation d'un nouveau columbarium 5 cases en granit, pour la somme de : **2 575.00 € H.T.** soit **3 090.00 € T.T.C.**
Soit un total de : **3 235.00 € H.T.** soit **3 882.00 € T.T.C.**

--*-*-*-*-

2.6. .DE-2016-57 : Restaurant scolaire/Contrat de service pour le nettoyage du bac à graisse/ SANITRA-FOURRIER

Le maire de la commune de Villebarou,
Afin d'assurer le pompage, nettoyage et curage du bac à graisse et réseau situés au restaurant scolaire municipal, il est nécessaire de contracter avec une entreprise spécialisée dans ce domaine,
Après présentation de la proposition de contrat,

DECIDE

Article n° 1 : De signer le contrat avec la société SANITRA FOURRIER située 10 bis Rue Jules Berthonneau – 41000 BLOIS, comprenant l'intervention 2 fois par an, pour le pompage et le nettoyage du bac à graisse et l'évacuation des graisses en station d'épuration,
Moyennant la somme de **217,00 € HT** par intervention, soit **434 € HT par an**, **520.80 € T.T.C.**

Article n° 2 : Le contrat est passé pour une durée de 3 ans non renouvelable, à compter du 7 mars 2016.

--*-*-*-*-

2.7. DE-2016-60 : Agence Postale Communale et Ecole maternelle/Travaux de menuiserie/GILMAR

Le maire de la commune de Villebarou,
Vu les travaux à effectuer à l'Agence Postale Communale dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée, (Ad'Ap), et à l'école maternelle pour une amélioration de l'isolation,

DECIDE

Article n° 1 : De signer le devis proposé par la Sarl GILMAR située Z.A. de l'Artouillat – 41120 CHAILLES concernant :
Pour l'Agence Postale Communale : 1 porte technique 2 vantaux – ouverture extérieure
Pour la somme de **4 241.00 € H.T**. soit **5 089.20 € T.T.C.**
Pour l'école maternelle : 2 fenêtres coulissantes en aluminium à rupture de pont thermique
Pour la somme de **4 630.00 € H.T.** soit **5 556.00 € T.T.C.**
Soit un total de : **8 871.00 € H.T. ou 11 645.20 € T.T.C.**

--*-*-*-*-

2.8. DE-2016-64 : Technique/Acquisition d'un équipement de désherbage thermique/RIPAGREEN

Le maire de la commune de Villebarou,
Vu la volonté de la collectivité de mettre en œuvre des pratiques plus respectueuses de l'environnement pour l'entretien des espaces publics,

DECIDE

Article n° 1 : De signer le devis proposé par la société RIPAGREEN située 18 rue Roger Salengro 41100 – SAINT OUEN, concernant l'acquisition d'un chariot de désherbage thermique avec lance,
Moyennant la somme de : **1 890.00 H.T**. soit **2 268.00 € T.T.C.**

--*-*-*-*-

Rapporteur : Madame Laurence BUCCELLI

2.9. DE-2016-55 : Contrat de prestation de service pour le nettoyage des séparateurs /SANITRA-FOURRIER

Le maire de la commune de Villebarou,
Dans le cadre de l'entretien du réseau Eaux Pluviales communal et à titre préventif, il est nécessaire d'établir un contrat pour le nettoyage des séparateurs en citerne et hydrocarbures,

DECIDE

Article n° 1 : De signer le contrat de la société SANITRA-FOURRIER située 10 bis rue Jules Berthonneau – 41000 BLOIS, concernant :
- le pompage des séparateurs pour la somme de **880.00 € H.T.** pour une intervention par an,
- le transport et traitement des déchets en centre de destruction légal, au tarif de **198.00 € HT** la tonne

Article n° 2 : Le contrat est passé pour une durée de 3 ans non renouvelable, à compter du 7 mars 2016.

--*-*-*-*-

2.10. DE-2016-56 : Contrat de prestation de service pour le nettoyage du réseau d'eaux pluviales/SANITRA-FOURRIER

Le maire de la commune de Villebarou,
Dans le cadre de l'entretien du réseau Eaux Pluviales communal, et à titre préventif, il est nécessaire de contracter un contrat pour le nettoyage et l'entretien du réseau,

DECIDE

Article n° 1 : De signer le contrat avec la société SANITRA FOURRIER située 10 Bis Rue Jules Berthonneau – 41000 BLOIS, relatif à l'entretien du réseau d'eaux pluviales, comprenant :
- Le curage de 2 000 mètres linéaires par an pour la somme de : **1.600,00 € HT**
- Les interventions hors contrat « astreinte » étant fixées aux conditions suivantes :
  . Prestation camion y compris le déplacement : **113,50 € HT** par heure,
  . Plus-value jours ouvrables de 18 h à 7 h : **15,00 € HT** par heure,
  . Plus-value dimanche et jours fériés : **30,00 € HT** par heure.

Article n° 2 : Le contrat est passé pour une durée de 3 ans non renouvelable, à compter du 7 mars 2016.

--*-*-*-*-

2.11. DE-2016-59 : Convention de prestation de services pour l'entretien des poteaux et bouches d'incendie communaux /VEOLIA

Le maire de la commune de Villebarou,
Afin d'assurer la vérification et l'entretien des appareils publics de lutte contre l'incendie et notamment les poteaux d'incendie,

DECIDE

Article n° 1 : D'accepter la convention de prestation de services proposée par VEOLIA située 16 Rue des Grands Champs – 41033 BLOIS Cedex, relative à l'entretien de 65 poteaux incendie, au tarif unitaire annuel de **38.00 € H.T, soit un total de : 2 470.00 € H.T. ou 2 717.00 € T.T.C. par an**

Article n° 2 : La convention est établie pour une durée de trois ans, soit du 1er juillet 2016 au 30 juin 2019.

--*-*-*-*-

2.12. DE-2016-61 : Balayage et curage mécaniques des voies de la commune/S.A.S.SOCCOIM – VEOLIA

Le maire de la commune de Villebarou,
Vu le contrat de nettoyage des voiries communales arrivé à échéance au 31 décembre 2015,
Vu la nécessité d'organiser une consultation publique en vue de l'attribution du prochain contrat de balayage et curage mécaniques des caniveaux de la commune,
Après consultation auprès des entreprises et analyse des différentes offres,

DECIDE

Article n°1 : De signer le contrat avec la société SOCCOIM SAS – VEOLIA située Les Pierrelets 45380 CHAINGY, comprenant le balayage et curage mécaniques mensuel des voies sur un linéaire de 30,09 Km, au coût de **8 207.35 € HT** et l'évacuation et traitement de sables de curage, au coût annuel de **3 249.72 € HT,**
Soit un total annuel de **11 457.07 € HT, ou 12 927.74 € TTC**, pour l'ensemble de la prestation.

Article n°2 : Le présent contrat est passé pour une durée de 3 ans sans tacite reconduction à compter du 21 juin 2016 au 20 juin 2019.

--*-*-*-*-

Rapporteur : Monsieur Mario CREUZET

2.13. DE-2016-48 : Repas des Aînés le 11 novembre 2016/Animation musicale/Association « CRUNCHY »

Le maire de la commune de Villebarou,

DECIDE

Article n° 1 : De signer le devis pour l'engagement du duo « CRUNCHY » établi 9 rue de la Gare 41000 Villebarou, concernant une animation musicale au cours du repas des Aînés le 11 novembre 2016,
Pour la somme de **300,00 € TTC.**

--*-*-*-*-

2.14. DE-2016-49 : Repas des Aînés le vendredi 11 novembre 2016/Animation musicale/Orchestre Eric BAYLE

Le maire de la commune de Villebarou,

DECIDE

Article n° 1 : De signer le devis proposé par l'Orchestre Eric BAYLE rue des Robertoux – 63370 LEMPDES, pour assurer une prestation musicale au cours du repas du vendredi 11 novembre 2016,
Moyennant la somme de **600,00 €**;

--*-*-*-*-

2.15. DE-2016-50 : Repas des Aînés le vendredi 11 novembre 2016/Sarl GUILLON Traiteur

Le maire de la commune de Villebarou,
Vu le devis proposé pour le repas offert aux Aînés par la municipalité le vendredi 11 novembre 2016 à la salle des fêtes Raymond BILLAULT,

DECIDE

Article n° 1 : De signer la proposition de la Sarl GUILLON Traiteur - 245 route de Chambord – 41350 Huisseau-Sur-Cosson, pour la fourniture de repas, 24 tables rondes, nappes et vaisselle sur une estimation 180 à 200 personnes,
Moyennant la somme de **36,50 € TTC** par personne;

--*-*-*-*-

2.16. DE-2016-63 : Sortie Seniors le lundi 18 juillet 2016/Commanderie d'Arville

Le maire de la commune de Villebarou,
Vu le projet de la commission Cohésion sociale – Santé – Solidarité d'organiser une sortie destinée aux seniors,

DECIDE

Article n° 1 : De signer le devis de la Commanderie d'Arville Route des Templiers – 41170 ARVILLE, concernant la visite guidée pour un groupe de 29 personnes, au tarif unitaire de 8 € T.T.C.,
Soit la somme de 224 € T.T.C. (Prestation exonérée de taxe)

--*-*-*-*-

Rapporteur : Monsieur Philippe BARRÉ

2.17. DE-2016-54 : Festival Les Pieds dans le Do le samedi 4 juin 2016/Contrat de représentation /Camille ESTEBAN

Le maire de la commune de Villebarou,
Vu le contrat de prestation proposé par Camille ESTEBAN pour une prestation LIVE dans le cadre du festival Les Pieds dans le Do organisé le samedi 4 juin 2016,

DECIDE

Article n° 1 : De signer le contrat de représentation de Camille ESTEBAN 45, route de la Haye – 41120 LES MONTILS, pour la somme de **100 € T.T.C.**

--*-*-*-*-

2.18. DE-2016-62 : Festival Les Pieds dans le Do du samedi 4 juin 2016/Association « ON AIR »

Le maire de la commune de Villebarou,
Vu le devis proposé par l'association « ON AIR » pour la représentation de l'artiste Nirintsoa dans le cadre du festival Les Pieds dans le Do organisé le samedi 4 juin 2016,

DECIDE

Article n° 1 : De signer le devis avec l'Association « ON AIR » située 67 rue Bertrand Duguesclin – 41000 BLOIS, pour la somme de **350,00 €.**

--*-*-*-*-

3. DL-2016-89 : Finances/Budget « Commune »/Décision modificative n°1

Rapporteur : Madame Christine MESRINE

FONCTIONNEMENT

Dépenses

DF/6542	Ajustement article - Créances éteintes	800,00
DF/657426	Ajustement article - Subvention 2015 Pétanque	1 260,00
DF/022	Dépenses imprévues	-1 610,00
	TOTAL	**450,00**

Recettes

RF/7713	Ajustement article - Dons du Comité des Fêtes	450,00
	TOTAL	**450,00**

Total des crédits dépenses Fonctionnement		Total des recettes Fonctionnement	
Total budget primitif 2016	4 717 630,95	Total budget primitif 2016	4 717 630,95
Décision modificative	450,00	Décision modificative	450,00
TOTAL Budget Primitif + DM1	**4 718 080,95**	**TOTAL Budget Primitif + DM1**	**4 718 080,95**

INVESTISSEMENT

Dépenses

DI/21312/297	Ajustement OP Ecole Maternelle - Travaux dégâts des eaux	1 900,00
DI/2132/392	Ajustement OP Maison Médicale - Porte iso phonique	1 040,00
DI/2152/383	Ajustement OP Aménagement public 2014 - Annulation devis Testard	-984,00
DI/2158/037	Ajustement OP Divers - Matériel technique (souffleur thermique)	2 000,00
DI/2188/366	Ajustement OP EMA - autres immobilisations corporelles - doublon	-410,00
DI/2188/375	Ajustement OP Périscolaire - matériel de magie	760,00
DI/2188/340	Ajustement OP ALSH - Achat de 5 paires d'échasses	590,00
DI/2188/037	Ajustement OP Divers - Poubelles + bâche festival	130,00
DI/2312/371	Ajustement OP Cœur de Bourg - études Amiante Maison du bourg et garage	-1 500,00
DI/2031/371	Ajustement OP Cœur de Bourg - études Amiante Maison du bourg et garage	3 000,00
DI/2313/311	Ajustement OP Tennis couvert - châssis fixe en aluminium	4 050,00
DI/020	Dépenses imprévues	-10 576,00
	TOTAL	**0,00**

Recettes

RI/1326/391	Ajustement OP Eclairage public 2015 - Subvention Sidelc	-2 000,00
RI/13258/391	Ajustement OP Eclairage public 2015 - Subvention Sidelc	2 000,00
	TOTAL	**0,00**

Total des crédits dépenses Investissement		Total des recettes Investissement	
Total budget primitif 2016	2 168 374,94	Total budget primitif 2016	2 168 374,94
Décision modificative	0,00	Décision modificative	0,00
TOTAL Budget Primitif + DM1	**2 168 374,94**	**TOTAL Budget Primitif + DM1**	**2 168 374,94**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :
- D'approuver la décision modificative budget « Commune » n° 1.

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Martine VESIN, adjointe au Maire ajoute qu'elle tient à remercier le Comité des Fêtes pour le don de 450 €.

--*-*-*-*-

4. DL-2016-90 : Cimetière/Nouveaux tarifs des concessions

Rapporteur : Monsieur Thierry BIGOT

Vu la délibération n°2009/115 du 9 novembre 2009 fixant les tarifs des concessions et cases de columbarium au cimetière communal,

Vu les possibilités d'inhumation prévues par la règlementation funéraire et les différents aménagements réalisés au cimetière communal,

Il est proposé au Conseil Municipal d'actualiser les tarifs et d'instaurer une tarification spécifique pour les cases cinéraires qui nécessitent un investissement pour la commune par la mise à disposition d'un columbarium.

Les nouveaux tarifs s'établissent ainsi :

- **TARIFS POUR UNE CONCESSION FUNERAIRE ET CAVURNE**

Durée	Tarifs
15 ans	200 €
30 ans	350 €

- **TARIFS POUR UNE CASE DE COLUMBARIUM**

Durée	Tarifs
15 ans	450 €
30 ans	900 €

- **JARDIN DU SOUVENIR :** La répartition des cendres funéraires ne fera l'objet d'aucune perception.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :
- D'approuver les différents tarifs présentés ci-dessus,
- D'appliquer ces nouveaux tarifs à partir du 5 juillet 2016.

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

--*-*-*-*-

5. DL-2016-91 : Domaine et patrimoine/Projet d'aménagement du centre-bourg/Acquisition de biens/SCI DU CHATEAU, SCI SACHA et Mr CÉRENSKY

Rapporteur : Madame Laurence BUCCELLI

Vu la délibération n° DL-2015-90 du 14 septembre 2015 actant le projet d'acquisition de biens en vue de l'aménagement du bourg appartenant à la SCI SACHA, SCI du CHATEAU et à Mr CÉRENSKY, pour un montant total de 55 000 euros.

Vu la division des parcelles effectuée le 6 juin 2016 par le géomètre Mr Pascal DUMONT afin de procéder à l'identification cadastrale et pour connaître précisément la surface des parcelles à acquérir,
Ainsi, suite aux travaux du géomètre, les propositions de vente reçues le 10 septembre 2015 concernent:
- Pour la SCI SACHA d'un montant de 40 000 euros :
  - Le garage et son appartement rue de la Poste : AS 245 de 118 m², AS 246 de 5 m², AS 252 de 12 m²,
  - Le jardin situé dans le bourg : AS 342 de 97 m² ;
- Pour la SCI DU CHATEAU d'un montant de 13 500 euros :
  - Places de stationnement : AS 251 de 37 m², AS 254 de 13 m², et anciennement AS 249, 250 pour partie soit 52 m² pour la commune, (36 m² restant propriété de trois particuliers)
- Pour Mr CÉRENSKY d'un montant de 1 500 euros :
  - Un terrain nu - rue du Moulin : AT 17 de 235 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :
- De confirmer l'acquisition des biens identifiés ci-dessus, principalement pour l'aménagement du centre bourg ;
- De confier la rédaction de l'acte à Maître MICHEL, notaire à Blois ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. DL-2016-92 : Domaine et patrimoine/Redevance pour l'occupation provisoire du domaine public pour les chantiers de travaux sur les ouvrages du réseau public de transport d'éléctricité et réseaux de transports de gaz

Rapporteur : Madame Laurence BUCCELLI

Le décret n°2015-334 du 25 mars 2015 a modifié le Code Général des Collectivités Territoriales en permettant de fixer par délibération du conseil municipal des Redevances pour l'Occupation Provisoire du Domaine Public communal pour les chantiers de travaux sur des ouvrages du réseau de transport d'électricité, sur des ouvrages des réseaux de transport de gaz, et des résaux de distribution publics de gaz.

La collectivité fixe par délibération la redevance dans la limite des plafonds fixés par le décrêt en prenant en compte la longueur des réseaux implantés sur son territoire. Pour calculer la redevance, elle demande au gestionnaire du réseau de lui communiquer la longeur totale des lignes installées ou des canalisations construites et remplacées sur le domaine public et mises en service au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due. Le montant de la redevance dû par le gestionnaire du réseau de distribution, au titre de l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux, est limité à un dixième de la redevance due au titre de l'occupation permanente par les ouvrages des réseaux publics de distribution.

Après cet exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :
- D'instituer la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public communal pour les chantiers de travaux sur :
    * des ouvrages du réseau public de transport d'électricité,
    * des ouvrages des réseaux du transport de gaz et des réseaux publics de distribution de gaz ainsi que sur des canalisations particulières de gaz.
- D'appliquer les règles dans la limite des plafonds définis dans les articles du CGCT R 2333-114-1 et suivants pour la distribution et transport de gaz, et R 2333-105-1 et suivants pour la distribution et transports d'électricité.

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. DL-2016-93 : Environnement/Signature de la Charte de l'Arbre de la région Centre Val de Loire

Rapporteur : Madame Laurence BUCCELLI

La question de l'arbre en ville est au cœur des préoccupations de la municipalité et des Villebaronnais.

En effet, l'Arbre urbain joue un rôle primordial dans :
- l'amélioration du cadre de vie (végétalisation, animation, fleurissement, structuration de l'espace public) ;
- la régulation climatique et l'amélioration de la qualité de l'air (absorption de CO2 et rejet d'O2 dans le cadre de la photosynthèse, ombrage et limitation des îlots de chaleur, fixation des poussières et des métaux lourds sur la surface foliaire ;
- la préservation et l'amélioration de la biodiversité urbaine puisqu'il est partie prenante dans la trame verte urbaine et sert d'abris pour la faune.

En ce sens, la commune a commencé un certain nombre d'actions :

- Elaboration d'une charte paysagère
- Plantation d'un arbre à chaque naissance

Par ailleurs, la région Centre - Val-de-Loire et l'Association Régionale de Fleurissement et d'Embellissement des communes de la Région Centre - Val-de-Loire (A.R.F), ont rédigé et proposé aux communes de la région une charte régionale de l'arbre, afin que les différentes communes de la région se fédèrent autour de leur patrimoine arboré.

La Charte de l'Arbre, outre les prescriptions relatives aux choix des essences, les règles de plantation, d'entretien et de gestion du patrimoine, a pour objectif de sensibiliser les professionnels des corps de métiers intervenant sur l'espace public et d'engager un partenariat pour la protection et la plantation des arbres. C'est donc un outil pour agir en faveur de l'Arbre.

La Charte de l'Arbre vient renforcer l'engagement de la municipalité en matière de protection de son patrimoine arboré, par un document officiel. Cette charte sera d'ailleurs intégrée à la charte paysagère qui est en cours de finalisation.

Après cet exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la Charte de l'Arbre de la région Centre - Val-de-Loire.

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Philippe MASSON, Maire, rappelle que la commune de Villebarou est déficitaire en nombre d'arbres comparativement à d'autres communes de la même importance, d'où l'objet de cette délibération.

8. DL-2016-94 : ALSH/Modification du règlement de fonctionnement

Rapporteur : Madame Katia LE PALABE

Considérant le règlement de fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement instauré par délibération du Conseil Municipal n° DL-2013-72 du 1er juillet 2013, modifié par délibération n° DL-2014-176 du 15 décembre 2014 suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires,

Dans le prolongement des aménagements des différents temps d'activités, les mercredis après-midis n'étant plus considérés comme temps d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement mais comme activité périscolaire, il est nécessaire de modifier en conséquence le règlement de fonctionnement de ce service,

Après présentation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :
- D'approuver les modifications du règlement de fonctionnement de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement annexé à la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ce nouveau règlement.

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. DL-2016-95 : Salle des Jeunes/Modification du règlement intérieur et tarifs

Rapporteur : Madame Katia LE PALABE

Vu le règlement intérieur de la Salle des Jeunes modifié par délibération n°2014-14 du Conseil Municipal le 27 janvier 2014,

Afin d'harmoniser avec les autres services municipaux, il est proposé que la période d'adhésion soit établie en année scolaire et non plus civile, et que les tarifs soient fixés indépendamment du règlement intérieur.

Le principe de fréquentation du service et de participation aux activités en accès libre s'inscrivant en faveur du développement de l'autonomie du jeune, la suppression de l'inscription préalable est proposée. Cette libre fréquentation de la Salle des Jeunes suppose cependant impérativement l'accomplissement préalable des formalités d'adhésion et que le jeune renseigne systématiquement le cahier de présence lors de son arrivée et de son départ.

Pour ces motifs, il est demandé la modification du règlement intérieur avec mise en application dès septembre 2016,

Après présentation du nouveau règlement intérieur,

Et après avoir rappelé les tarifs qui restent en vigueur, soit :

	Jeunes de la commune	**Jeunes résidant hors commune**
Adhésion annuelle	5 euros	10 euros
Sortie	De 5 à 25 euros par sortie selon la prestation	De 10 à 30 euros par sortie selon la prestation
Facturation en plus des repas de la restauration municipale au tarif « Repas enfant » en vigueur		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :
- D'approuver le nouveau règlement intérieur de la Salle des Jeunes à effet de la rentrée de septembre 2016 ;
- Prend acte des conditions tarifaires qui restent en vigueur ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ce nouveau règlement intérieur de la Salle des Jeunes et tout document relatif à cette affaire.

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Intercommunalité/Hébergement sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics et profil acheteur communs à la communauté d'Agglomération de Blois, CIAS, et Ville de Blois, La Chaussée Saint Victor, Vineuil et Saint Gervais-La-Forêt.

Rapporteur : Monsieur Philippe MASSON

Jusqu'au 31 décembre 2015, la commune bénéficiait d'un service commun avec Agglopolys pour la dématérialisation des procédures de marchés publics. Suite à l'appel à candidats fait par Agglopolys par courrier du 18 février 2015 en vue de la constitution d'un groupement de commande dans la perspective du renouvellement du marché, Villebarou avait signifié dans le délai imparti sa volonté d'y être intégrée. Cependant, un courrier du 7 septembre 2015 de Mr Christophe DEGRUELLE, Président d'Agglopolys, nous informait que le groupement de commande avait été constitué sans la participation de notre commune.

Pour pallier ce contretemps et satisfaire notre besoin de pouvoir bénéficier d'une plateforme de dématérialisation des marchés publics dans des conditions économiques plus avantageuses, si Agglopolys n'a pu revenir sur la composition du groupement de commande, elle a en revanche pu obtenir du nouveau prestataire des conditions intéressantes d'utilisation du service, par un abonnement/droits d'accès à hauteur de 65 € HT par an.
Villebarou bénéficie ainsi désormais d'un hébergement sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics et profil acheteur communs à la Communauté d'Agglomération de Blois, CIAS, Ville de Blois, La Chaussée Saint-Victor, Vineuil et Saint Gervais-la-Forêt.

Par ailleurs, afin de faciliter l'exploitation des fonctionnalités de la plateforme, les services d'Agglopolys ont

proposé d'accompagner les agents en charge des marchés publics par une formation.
Le profil et les droits ont déjà été créés, le prochain marché public devrait donc être publié sur cette nouvelle plateforme « marches-securises.fr ».

11. Personnel

11.1. DL-2016-96 : Fonction publique/Créations de postes liés aux avancements de grade du personnel

Rapporteur : Monsieur Philippe MASSON

Considérant les avis favorables émis par la Commission Administrative Paritaire réunie le 23 juin 2016, concernant les agents remplissant les conditions d'avancement de grade.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :
- D'autoriser la création des postes suivants au 15 juillet 2016 :
    - Educateur des Activités Physiques et Sportives principal 1ère classe à temps complet,
    - Educateur Principal de Jeunes Enfants à temps complet,
    - ATSEM Principal 2ème classe à 31,50/35ème,
    - Adjoint Technique de 1ère classe à temps complet.
- De fermer respectivement les postes occupés précédemment.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce s'y rapportant.

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2. DL-2016-97 : Fonction publique/Enfance Jeunesse/Contrat d'Emploi d'Avenir sur 1an

Rapporteur : Madame Katia LE PALABE

Vu le désir de l'intéressée de ne pas reconduire son Contrat d'Emploi d'Avenir se terminant le 14 septembre prochain,

Considérant qu'il soit nécessaire de répondre aux besoins de la collectivité sur les services périscolaires,

Considérant que la municipalité se doit de continuer sa politique de soutien en faveur de ce public,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :
- De conclure un Contrat d'Emploi d'Avenir d'un adjoint d'animation de 2ème classe, à temps complet, pour une période d'un an à compter du 15 septembre 2016 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents liant les différents partenaires sur cette action.

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Katia LE PALABE, Adjointe au Maire, informe que cet agent recruté en septembre 2015 ne souhaite pas continuer dans l'animation.

11.3. DL-2016-98 : Fonction publique/Multi-Accueil/Recrutement d'un agent sous contrat d'apprentissage CAP Petite Enfance

Rapporteur : Madame Katia LE PALABE

Il est proposé au Conseil Municipal de recruter un agent sous la forme d'un contrat d'apprentissage CAP Petite Enfance qui sera affecté au Multi-Accueil.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le principe de recrutement d'un agent dans le cadre d'un contrat d'apprentissage CAP Petite Enfance à compter du 1er septembre 2016,
- De préciser que la rémunération de l'apprenti sera déterminée en fonction de la règlementation en vigueur,
- De procéder à l'inscription des crédits au budget avant la signature du contrat,
- D'habiliter Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.4. DL-2016-99 : Fonction publique/Pôle Education Jeunesse/Création d'un poste d'Adjoint Technique et d'Adjoint d'Animation 2ème classe

Rapporteur : Madame Katia LE PALABE

Les contrats des agents, actuellement placés en « Emploi d'Avenir » arrivant à échéance,
Considérant qu'il soit nécessaire de pérenniser ces emplois au vu de l'activité du Pôle Education-Jeunesse.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :
- De créer à compter du 3 septembre 2016 :
  - Un poste à temps complet (35/35ème) d'Adjoint Technique de 2ème classe,
  - Un poste à temps complet (35/35ème) d'Adjoint d'Animation de 2ème classe,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ces recrutements.

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Laurence BUCCELLI, Adjointe au Maire, interroge sur l'éventuelle possibilité de prolonger une 4ème année en contrat emploi avenir. Madame Katia LE PALABE, Adjointe au Maire confirme qu'en raison des nombreuses contraintes de formation notamment, la stagiarisation est préférable.

11.5. Départ au 1er septembre 2016 de l'agent en charge de la gestion budgétaire et recrutement

Rapporteur : Monsieur Philippe MASSON

Monsieur Philippe MASSON, Maire, informe qu'un agent en charge de la gestion budgétaire recruté il y a environ un an a décidé de rejoindre la communauté d'Agglopolys par voie de mutation. Plusieurs personnes ont été reçues et la candidature de Madame Nathalie VESIN a été retenue.
Mme Christine MESRINE, Conseillère Municipale Déléguée, précise que ce contrat est d'une durée d'un an.

12. Rapports de la Communauté d'Agglomération de Blois et des Instances intercommunales

12.1. Conseil communautaire le jeudi 7 juillet 2016 à Villebarou

Rapporteur : Monsieur Philippe MASSON

Monsieur Philippe MASSON Maire, informe que la commune de Saint-Bohaire n'ayant pas pu accueillir le Conseil Communautaire pour cause de travaux à la salle des fêtes, c'est Villebarou qui a été choisie pour cette dernière réunion de la saison. Ce conseil aura lieu à la salle des fêtes « Raymond Billault » le jeudi 7 juillet 2016 à 18 heures au lieu de 18h30 en raison du match de foot.

12.2. Rapport des commissions diverses et instances intercommunales

➢ **<u>Commission Stratégie, Economie, Emploi, Enseignement supérieur</u>**

Rapporteur : Monsieur Paul GILLET

Monsieur Paul GILLET, Conseiller Municipal, informe qu'aucun sujet n'a concerné directement Villebarou. Il rapporte cependant que l'installation des Transports CATROUX dans de nouveaux locaux à Villejoint a été

annoncée et que ce groupe s'est porté également acquéreur d'un terrain de 5 ha 9 situé au bord de la voie rapide en vue certainement de l'installation d'un autre entrepôt logistique.

- **Commission Finances, Personnel**

Rapporteur : Monsieur Paul GILLET

Madame Christine MESRINE, Conseillère Municipale Déléguée, indique que le transfert de compétences du P.L.U. va engendrer un coût de procédure qui après plusieurs hypothèses de calcul, a été arrêté à 12 € par habitant. Les communes ayant un nombre d'habitants inférieur à 2000 bénéficieront d'un barème dégressif. Quant à Villebarou, le montant annuel est fixé à 3 177.60 € par an pendant 10 ans. Pour que ces dispositions soient applicables, deux conditions doivent être réunies : délibération de chaque Conseil Municipal et l'unanimité de toutes les communes par le biais de la C.L.E.C.T. (Commission Locale de transfert de charges). Pour information, la communauté de l'Agglopolys prend en charge 60 % et 40 % restera à la charge des 19 communes qui ont opté pour ce dispositif.

13. Rapport des compétences communales

13.1. Finances

13.1.1 DL-2016-100 : Finances/Autorisation de remboursement de frais de missions du 3 juin 2016

Rapporteur : Madame Christine MESRINE

A l'occasion du festival Les Pieds dans le Do organisé le samedi 4 juin 2016, en raison des difficultés de transport liées aux grèves de la SNCF, la municipalité a préféré s'assurer de la présence sur scène de sa tête d'affiche, en missionnant un agent communal d'aller chercher à Paris, le groupe d'artistes TIBZ.

Cette mission ayant occasionné des frais d'hébergement pour cet agent à hauteur de 97,00 €, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le remboursement des frais réels exposés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :
- D'autoriser le remboursement des dépenses engagées lors de cette mission sur la base des frais réels,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce afférente à cette affaire.

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.2. Urbanisme

13.2.1. DL-2016-101 : Domaine et patrimoine/Servitude de passage sur une parcelle communale /LCD PROMOTION

Rapporteur : Madame Laurence BUCCELLI

Vu la demande de LCD PROMOTION dans le cadre de la construction de logements sociaux rue des Laurières, d'implanter pour le bailleur social Terres de Loire Habitat, 2 pavillons sur le chemin cadastré AP 128,
Vu l'accord de la commune en date du 21 décembre 2015 autorisant le droit de passage du titulaire du permis de construire, ou des propriétaires à venir, à circuler sur une partie de la parcelle AP 128 afin d'accéder aux 2 pavillons,
Vu l'obtention du permis de construire en date du 12 avril 2016, faisant apparaître l'obligation de réaliser en enrobé le passage desservant les deux pavillons sur le chemin communal,
Vu la nécessité de faire apparaître la servitude de passage dans l'acte notarié de la société LCD PROMOTION,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De faire inscrire une servitude de passage sur la parcelle AP 128 au profit de la société LCD PROMOTION ainsi que les propriétaires à venir de ces habitations,
- De rappeler que l'aménagement du chemin en enrobé devant les deux pavillons sera à la charge de la société LCD PROMOTION et son entretien à la charge de la commune,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.2.2. Présentation des projets d'implantation d'abris bus

Rapporteur : Madame Laurence BUCCELLI

Madame Laurence BUCCELLI, Adjointe au Maire, informe qu'il a été demandé à la Communauté de l'Agglomération de Blois l'implantation de deux nouveaux abris bus : Arrêt de bus « Moulin » - Rue Maurice Pasquier et celui de « Playe » - Rue du Moulin, pour lequel la solution la moins dérangeante pour les riverains est recherchée.
Monsieur Jérôme ARNOULT, Conseiller Municipal, poursuit en précisant qu'en présence de Monsieur Le Maire, un contact a été pris avec les habitants. Une réflexion est en cours pour une implantation en diagonale.
Madame BUCCELLI, Adjointe au Maire, ajoute qu'il est important de veiller à mettre les usagers, notamment les enfants, en sécurité et à l'abri.

13.2.3. Réponse à la demande d'agrément de la commune au dispositif PINEL

Rapporteur : Madame Laurence BUCCELLI

Après instruction de la demande par les services de l'Etat et avis du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement, la demande d'agrément au titre du dispositif PINEL n'a pu faire l'objet d'une réponse favorable en raison du besoin insuffisamment avéré de logements locatifs intermédiaires sur la commune.
Monsieur Philippe MASSON, Maire ajoute que, seules deux communes de l'Agglo ont été acceptées.

13.2.4. « Plantons le paysage, 1000 arbres pour le climat »/Agglopolys

Rapporteur : Madame Laurence BUCCELLI

Dans le cadre de la biennale Nature et Paysage et de la Charte de l'Arbre, démarche initiée par Agglopolys avec le soutien du CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) : lancement d'un appel à projet pour planter un ou plusieurs arbres sur les communes. Villebarou a répondu à cet appel à projet.
Calendrier :
- Dépôt des dossiers de candidature avant le 30 juin ;
- Instruction des dossiers : juillet à septembre ;
- Distribution des plants pour plantation à l'automne.

Madame Laurence BUCCELLI, Adjointe au Maire, informe que les 4 avant-projets présentés en commission Urbanisme ont été proposés à Agglopolys. L'instruction est en cours.

13.2.5. Déclarations d'Intention d'Aliéner

Rapporteur : Madame Laurence BUCCELLI

Le Droit de Préemption Urbain n'est pas exercé par la commune pour la parcelle ci-dessous :

- Bâti sur terrain propre d'environ 1 037 m², situé 11 rue de La Poste – 41000 Villebarou, cadastré section AS, numéros 471, 474 et 475 ;

13.3. Voiries et réseaux

13.3.1. Publication du marché pour l'entretien du réseau d'éclairage public

Rapporteur : Madame Laurence BUCCELLI

Définition du cahier des charges en commission Urbanisme – Voirie et Réseaux pour le recrutement du prestataire qui sera chargé de la maintenance et de l'assistance technique du réseau d'éclairage public.
Publication prévue le 5 juillet 2016
Date limite de dépôt des plis fixée au vendredi 5 août 2016 - midi
Démarrage de la prestation envisagé pour septembre 2016.

13.4. Cohésion sociale

13.4.1. DL-2016-102 : Tarif pour la sortie à la commanderie d'Arville le lundi 18 juillet 2016

Rapporteur : Monsieur Mario CREUZET

La commission Cohésion Sociale – Santé – Solidarité organise le lundi 18 juillet 2016, une sortie avec visite de la commanderie d'Arville ouverte aux administrés à partir de 65 ans. La municipalité propose d'appliquer pour cette sortie le tarif de 8 € par personne.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :
- D'appliquer le tarif de 8 € par personne pour la sortie à la commanderie d'Arville le 18 juillet 2016.

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Mario CREUZET, Adjoint au Maire, précise que la somme de 8 € correspond au tarif de l'entrée à la commanderie, le coût de transport estimé à 462 € sera pris en charge par la commune. Il complète indiquant que fondée vers 1130, la commanderie d'Arville était un centre de recrutement et de formation militaire des Templiers avant le départ pour la terre Sainte.

13.5. Vie du Territoire

Rapporteur : Madame Martine VESIN

13.5.1. Festillésime 41/ Concert « Chœur de chambre » de la Marelle du 12 juin 2016/Bilan

Rapporteur : Madame Martine VESIN

Madame Martine VESIN, Adjointe au Maire, rapporte que le concert « Chœur de chambre » a été formidable mais seulement 38 entrées ont été enregistrées. Elle espère plus de personnes l'an prochain pour un concert de jazz.

13.5.2. Extraction de miel à la Maison de l'Enfance le mercredi 8 juin 2016/Bilan

Rapporteur : Madame Martine VESIN

Madame Martine VESIN, Adjointe au Maire explique que l'extraction de miel a été une grande réussite. Beaucoup de personnes étaient présentes et Monsieur Jean-Claude PARENT a répondu aux nombreuses questions. La récolte a été moins importante que précédemment en raison du mauvais temps mais chacun a pu cependant repartir avec son pot de miel.

13.5.3. Fête Nationale le vendredi 15 juillet 2016/Programme

Rapporteur : Madame Martine VESIN

Madame Martine VESIN, Adjointe au Maire, donne le programme des festivités pour la fête Nationale qui débutera par un apéritif offert par la Municipalité à 19 h Place de la Fontaine. Ensuite à 20 h, des animations seront proposées par l'association R.E.V., puis un lâcher de 250 ballons aura lieu. Vers 22h, distribution des lampions pour la retraite aux flambeaux, suivie du feu d'artifice et un bal gratuit clôturera cette soirée.
Les agents de sécurité fermeront le chemin des Mézières par des barrières après le passage des participants.
Madame Martine VESIN, ajoute qu'une animation avec des enfants sur échasses aura peut-être également lieu.

13.5.4. Ludothèque et bibliothèque à la campagne

Rapporteur : Madame Martine VESIN

Madame Martine VESIN, Adjointe au Maire, informe qu'un flyer distribué dans les boites aux lettres annonce des animations « Ludothèque et bibliothèque à la campagne » tous les mardis 12 - 19 - 26 juillet et 23 août à Francillon et les vendredis - 8 – 22 – et 29 juillet et le vendredi 26 août, Square des Perrières. En cas de mauvais temps, elles auront lieu à la ludothèque.

13.5.5. Concours des maisons fleuries 2016

Rapporteur : Madame Martine VESIN

Un autre tract a été distribué aux habitants concernant le concours des maisons fleuries. Une dizaine de personnes prendront des photos durant l'été et un groupe de travail se réunira pour sélectionner les plus belles maisons fleuries afin de leur remettre un diplôme à l'issue de la réunion publique en septembre prochain.

13.6. Sports et loisirs

Rapporteur : Monsieur Philippe BARRÉ

13.6.1. Festival Les Pieds dans le Do le samedi 4 juin 2016/Bilan

Monsieur Philippe BARRÉ, Adjoint au Maire, remercie les élus, anciens élus et bénévoles, pour leur participation à l'organisation du Festival. Il a également renouvelé ses remerciements au Comité des Fêtes dont le don de 450 € permet de couvrir l'intégralité de la scène jeunes.

13.6.2. Séjour Surf du 28 juin au 1er juillet 2016 à Saint Hilaire de Riez

Rapporteur : Monsieur Philippe BARRÉ

Monsieur Philippe BARRE Adjoint au Maire, rapporte qu'une douzaine d'enfants encadrés par deux animateurs, Samy BRAHIM et Claire CENS, sont partis du mardi au Vendredi à un stage d'initiation au Surf à Saint Hilaire –de-Riez. L'ambiance a été très sympathique et la structure d'hébergement très agréable. Des renseignements ont par ailleurs été pris pour un éventuel prochain camp de char à voile.

13.6.3. Villebarou Plage du 18 juillet au 19 août 2016

Rapporteur : Monsieur Philippe BARRÉ

L'ouverture de la piscine située sous le préau de l'école élémentaire aura lieu le lundi 18 juillet et la fermeture est fixée au vendredi 19 août 2016 annonce Monsieur Philippe BARRÉ, Adjoint au Maire.

13.6.4. 22ème Défi entreprises le vendredi 16 septembre 2016

Rapporteur : Monsieur Philippe BARRÉ

Le traditionnel défi interentreprises aura lieu le vendredi 16 septembre prochain. Monsieur Philippe BARRÉ, Adjoint au Maire fait appel aux agents mais aussi aux élus pour participer à ce défi. Monsieur Paul GILLET, Conseiller Municipal, complète en précisant qu'il y aura course à pieds, V.T.T. et parcours d'obstacles. Faute d'eau dans les douves, il n'y aura pas de canoé cette année.

13.7. Affaires scolaires

13.7.1. Fête des Ecoles le dimanche 26 juin 2016/Bilan

Rapporteur : Madame Katia LE PALABE

Madame Katia LE PALABE, Adjointe au Maire, relate la fête des écoles qui s'est très bien passée sous une météo agréable. Un joli spectacle de chants et de danses a été présenté par les enfants des écoles maternelle et élémentaire. Madame l'Adjointe au Maire remercie à cette occasion l'Association de Parents d'Elèves pour la tenue des stands ainsi que la confection de pâtisseries. Les enseignants, quant à eux, remercient la municipalité pour les livres offerts aux grandes sections de maternelle, les dictionnaires français et anglais, et les clés USB remis aux élèves de CM2.

13.7.2. Ecole Jacques PREVERT/ Etoile Cyclo du 23 au 27 mai 2016/Bilan

Rapporteur : Madame Katia LE PALABE

L'Etoile–cyclo a été une très belle réussite annonce Madame Katia LE PALABE, Adjointe au Maire. Le séjour s'est passé dans conditions météorologiques idéales. Partis de Fougères-Sur Bièvre, ils ont réalisé une très belle performance en ayant parcouru 185 km durant leur semaine. Madame Nathalie ROUSSEAU, enseignante, remercie la Municipalité pour sa subvention et les municipalités des autres communes pour leur très bon accueil, également le service technique pour le transport des bagages; les parents accompagnateurs, Joshua pour les repas et tous les autres bénévoles ayant participé à la réussite de cette belle semaine.

13.7.3. Perspectives de rentrée scolaire/Effectifs, équipe enseignante

Rapporteur : Madame Katia LE PALABE

Madame Katia LE PALABE, Adjointe au Maire, dénombre les effectifs prévisionnels pour la rentrée scolaire avec 86 enfants en maternelle, contre 89 enfants l'année écoulée, avec aucun changement dans le corps enseignant. Quant à l'école élémentaire, 154 élèves sont inscrits pour la rentrée de septembre 2016 alors qu'actuellement ils sont 161 enfants, et une classe sera fermée. (Mme LOQUET).

13.8. Enfance et Jeunesse

13.8.1. Consultation Restauration scolaire et extrascolaire/Date limite de dépôt des plis

Rapporteur : Madame Katia LE PALABE

Madame Katia LE PALABE, Adjointe au Maire, rappelle que la date limite de dépôt des plis concernant la consultation de la Restauration scolaire et extrascolaire est fixée au 9 juillet 2016. La commission se réunira ensuite pour étudier les offres.

13.8.2. Fêtes de fin d'année dans les services/Bilan

Rapporteur : Madame Katia LE PALABE

- A l'Accompagnement à la Scolarité, le vendredi 10 juin à partir de 17h30
A la Maison des Progrès, un petit spectacle a été présenté avec les chansons des enfants accompagnés par Christophe GALLOYER. Beaucoup de familles sont venues en apportant des plats salés ou sucrés. Tout s'est bien déroulé dans une bonne ambiance.

- A l'ALSH, le 15 juin 2016
Pour cette fin d'année scolaire, les enfants ont montré ce qu'ils ont réalisé en mettant en avant la partie magie.
A l'issue de cette manifestation, gâteaux et boissons ont été partagés avec les familles.

- Au Multi-Accueil, le 22 juin de 10h30 à 13h
A cette occasion, un livre a été remis aux tous petits qui feront leur rentrée en petite section de maternelle, avec toujours le partage des repas entre familles sous le signe de la convivialité.

13.8.3. Périscolaire/Fête avec les familles le vendredi 17 juin 2016/Bilan

Rapporteur : Madame Katia LE PALABE

Madame Katia LE PALABE, Adjoint au Maire, relate la belle fête qui s'est tenue au service périscolaire, où l'accent a mis sur l'activité magie. Beaucoup de familles ont été étonnées par le travail qui avait pu être réalisé dans ce cadre, et tous les projets réalisés à l'Ecole Municipale des Arts et plus globalement sur les temps périscolaires.

13.8.4. Accompagnement à la scolarité/Bilan de l'année 2015-2016

Rapporteur : Madame Katia LE PALABE

Au titre d'un bilan de l'année à l'accompagnement à la scolarité, Madame Katia LE PALABE, Adjoint au Maire, informe que 13 enfants de l'école élémentaire et 8 collégiens ont bénéficié de cette aide. Ils étaient encadrés par une équipe d'agents, Aurélie ALZY et Chantal COUPÉ dont le responsable est Christophe GALLOYER et de 3 bénévoles. Ils interviennent le lundi, mardi, jeudi et vendredi, avec un temps réservé aux scolaires dans un 1er temps, puis aux collégiens dans un 2ème temps. Des remerciements leurs sont adressés pour le soutien apporté. Une relation de confiance a pu être facilitée par le maintien de la même équipe d'encadrement auprès des enfants et des familles. Outre le travail scolaire, d'autres thématiques sont proposées aux enfants telles que musique, cuisine, jardinage.

13.9. Marché des Producteurs

13.9.1. Marché d'été le samedi 18 juin/Bilan

Rapporteur : Monsieur Philippe MASSON

Monsieur Philippe MASSON, Maire, avance qu'une communication a été faite préalablement par flyers, puis sur PLUS FM durant toute la semaine, que des pancartes ont été posées sur les principaux ronds-points. La météo étant très favorable, près de 250 personnes sont passées sur le marché. Il évoque des animations spécialement prévues pour l'évènement, telles que la musique durant près de 3 heures (un grand merci à Mathieu RECKINGER), la mise en place de 2 structures gonflables pour les enfants. Il souligne qu'une belle ambiance de vacances régnait sur la Place de la Fontaine.
Monsieur le Maire rapporte la satisfaction des 12 producteurs présents heureux de l'accueil qui leur a été réservé. Ils envisagent revenir aux prochains marchés d'automne, le 1er octobre, avec vente de châtaignes grillées bernache et l'arrivée du producteur d'huitres et moules, et le marché artisanal pour Noel fixé 17 décembre, qui aura lieu sous le préau de l'école.

13.9.2. Marchés en juillet août 2016

Rapporteur : Mr Philippe MASSON

Quant aux marchés de juillet et août, précise Monsieur Philippe MASSON, Maire, il n'y aura pas de changement dans la fréquence.

14. Démocratie participative

14.1. Comité consultatif Nature et Environnement/Installation et 1ères réflexions

Rapporteur : Madame Armelle MASSON

Madame Armelle MASSON, Conseillère Municipale, expose le compte-rendu de la 1ère réunion du comité consultatif Nature et Environnement qui a été l'occasion d'une 1ère prise de contact et où quelques thèmes ont été abordés tels que :
- Les maisons fleuries,
- La gestion du produit des tontes, les herbes coupées,

- Le projet de jardins participatifs, prétexte à des rencontres dans le village,
- L'opération Plantons le paysage, planter un arbre pour la naissance,
- La suggestion d'un composteur collectif, compostage des matières de la cantine,
- La participation à des foires pour échanges de plantes,
- …

Madame Martine VESIN, Adjointe au Maire, ajoute que les membres de la commission Loisirs – Culture ont eux aussi évoqué l'idée d'un jardin partagé, des échanges pourront avoir lieu sur ce point.
La prochaine réunion a été fixée le 21 septembre à 20h30.

14.2. Comité consultatif Déplacements et sécurité routière/Installation et 1ères réflexions

Rapporteur : Monsieur Jérôme ARNOULT

Monsieur Jérôme ARNOULT, Conseiller Municipal, informe que l'installation du comité consultatif a eu lieu le mercredi 22 juin. Plusieurs sujets ont été abordés notamment le stationnement des véhicules sur les trottoirs, le bilan sur la mise en place des nouveaux stops et la recherche d'autres aménagements, la perspective de procéder à un nouveau comptage des véhicules en septembre afin de mesurer une éventuelle réduction des flux. Une réflexion est en cours au sein de la commission voirie.
Par ailleurs, Monsieur Jérôme ARNOULT, Conseiller Municipal, rapporte la préoccupation des membres du comité de sécuriser l'accès piétons bourg pour aller au Centre Leclerc par l'avenue de Châteaudun. Un rendez-sera sollicité avec le Conseil Départemental.
Monsieur Philippe MASSON, Maire informe avoir interpellé les membres de la commission Habitat à Agglopolys sur ce sujet.
Monsieur Jérôme ARNOULT, Conseiller Municipal, poursuit indiquant que les riverains devraient être consultés sur le futur aménagement de l'axe Est – Ouest pour la traversée de Villebarou. Les riverains souhaitent être consultés avant la mise en place d'aménagements.
La prochaine réunion du comité consultatif se tiendra le 29 septembre.

14.3. Comité consultatif Innovation sociale/Installation et 1ères réflexions

Rapporteur : Madame Perrine PETIT

Madame Perrine PETIT, Conseillère Municipale, informe que la 1ère réunion s'est tenue le 16 juin dernier rassemblant 9 des membres. Lors de ce comité, différentes propositions et suggestions ont été émises, notamment :
- le choix du repas des Aînés pour le 11 novembre,
- le plan canicule : même s'il n'a pas été déclenché par la Préfecture pour le moment, le comité a cependant souhaité visiter les personnes seules cet été,
- la prévention cambriolage avec intervention de la gendarmerie,
- Infos habitants par SMS dont le dispositif est toujours actif précise Monsieur le Maire, et les inscriptions toujours possible en Mairie,
- La problématique de personnes seules identifiées au nombre de 3, qui déambulent régulièrement le long des routes, et pour lesquelles un placement semble s'imposer pour leur sécurité. Monsieur Philippe MASSON, Maire intervient en précisant que la situation est très délicate dans la mesure où la famille refuse dans ces cas précisément en raison des frais d'hébergement très coûteux. La procédure est très compliquée et le Maire ne peut le faire d'office. Devant ces difficultés à agir, Monsieur Mario CREUZET, Adjoint au Maire, ajoute qu'un courrier a été adressé au Procureur pour une personne qui met sa vie en danger chaque jour.

Enfin, Madame Perrine PETIT, Conseillère Municipale, informe que les membres du comité se sont proposé d'aider pour la décoration de la salle des fêtes lors du repas des Aînés le 11 novembre prochain.
La prochaine réunion aura lieu courant septembre.

14.4. Cercle des Bénévoles

Rapporteur : Madame Christine EPIAIS

Madame Christine EPIAIS, Conseillère Municipale, informe que près d'une trentaine de personnes compose le cercle des bénévoles, pour l'essentiel à la bibliothèque, mais aussi à la ludothèque et l'accompagnement à la scolarité. Les bénévoles de la bibliothèque se réunissent 1 fois par mois pour déterminer les permanences, et les différentes activités : balade contée, expositions diverses,... Le temps passé pour l'année 2015 représente 1 217 heures soit 35 semaines.
Le projet lecture théâtralisé initié par Madame Chantal COUPÉ, et Mesdames Christine VIEUXGUÉ et Ginette VERRIER, sera mis en place dès la rentrée scolaire, avec trois classes concernées et la participation de 5 à 6 bénévoles. Elles mettront en scène une histoire avec la participation des enfants.
Pour remercier l'ensemble de ces bénévoles de tout leur investissement au sein de la commune, un repas sera offert par la municipalité le vendredi 25 novembre prochain.

14.5. Conseil des Jeunes/Appel à candidatures

Rapporteur : Madame Laurence DESROCHES

Le 1er CJ de Villebarou créé en septembre 2015, composé de 5 jeunes (2 garçons et 3 filles), s'est trouvé dissous en mars 2016 en raison du changement de mandat.
Convaincu de l'intérêt de ce conseil, le nouveau conseil municipal a décidé de créer un nouveau CJ. Les 5 anciens membres ont été invités à renouveler leur candidature pendant qu'un appel à candidats a été initié à l'occasion de la fête de la Jeunesse le samedi 14 mai. En cette période d'examens, ces jeunes se sont concentrés à la préparation de leurs épreuves de brevet des collèges.
Un nouvel appel à candidatures est donc lancé cet été à l'aide de flyers déposés à la Salle des Jeunes, à la Maison de l'Enfance, à la bibliothèque, à la mairie et dans les boîtes aux lettres vendredi 1er juillet, et sur le site villebarou.fr. L'opération sera réitérée à la rentrée s'il n'y a pas assez de candidats.
Monsieur Philippe MASSON, Maire, annonce qu'il pourrait être proposé aux jeunes d'assister à une réunion de Conseil Municipal, afin de mieux comprendre son fonctionnement.

15. Informations diverses

Suite à l'annonce de Madame Martine VESIN, Adjointe au Maire, Madame Nadia PAJOT, Conseillère Municipale, se porte volontaire pour être l'élue référente pour les « Ateliers créatifs ». Une trentaine de personnes y sont déjà inscrites.

15.1. Nouveau site internet

Rapporteur : Monsieur Jérôme ARNOULT

Le site internet a été renouvelé dernièrement annonce Monsieur Jérôme ARNOULT, Conseiller Municipal. Des informations sur l'actualité communale y figurent notamment, un agenda des évènements et manifestations, la liste actualisée des commerçants présents chaque samedi sur le marché des producteurs, et prochainement la mise en service d'un planning de réservation de la salle des fêtes,… insi que l'actualité du pôle Enfance Jeunesse. Madame Katia LE PALABE, Adjointe au Maire, affirme à ce propos que les inscriptions aux activités des services Enfance Jeunesse pourront bientôt y être directement effectuées via un portail Famille.

15.2. Contrat de mise à disposition d'un minibus adapté PMR/VISIOCOM

Rapporteur : Monsieur Philippe MASSON

Monsieur le Maire rappelle qu'initialement la collectivité devait être livrée d'un minibus neuf financé par des annonceurs publicitaires, et l'aménagement PMR par la participation de la Mairie à hauteur de 4 500 € HT. Le désengagement de 2 annonceurs, SPIE pour 2 700 € HT et Inter Hôtel pour 3 600 € HT, laisse apparaitre un déficit de 6 300 € HT dans le financement. Afin que le projet puisse cependant aboutir, la Sté VISIOCOM propose en remplacement un minibus d'occasion déjà adapté PMR, d'environ 30 000 km ; utilisé jusqu'alors par un EHPAD. Lors de la rencontre du 28 juin dernier, suite à l'effort commercial qui lui a été demandé par Madame Isabelle MORAND et Monsieur Mario CREUZET, la société VISIOCOM a accepté de prendre en charge les 3 600 € à la place de l'annonceur Inter-Hôtel.

Ainsi restent à financer par la collectivité, les 4 500 € initialement prévus au budget 2016 pour l'aménagement P.M.R. et les 2 700 € de désistement de l'entreprise SPIE, soit un total 7 200 € qui seront répartis sur les 3 ans du contrat (2 400 € /an sur 3 ans). La collectivité utilisera les emplacements libres pour apposer le logo de Villebarou et mettre en avant notre commune.

15.3. Informations diverses

Monsieur Thierry BIGOT, Adjoint au Maire, lance un appel aux bonnes volontés pour aider à l'organisation du barbecue qui clôturera le conseil communautaire le jeudi 7 juillet.
Madame Martine VESIN, Adjointe au Maire, prend la parole pour indiquer que le groupe « les Pommes de ma douche » a été retenu dans le cadre de Festillésime 2017.
Elle annonce ensuite que les inscriptions au festival de magie qui se déroulera du 7, 8 et 9 octobre, débuteront le lundi 29 août prochain pour les Villebaronnais.

Tous les exposés et informations de l'ordre du jour de ce Conseil Municipal étant épuisés, Monsieur le Maire déclare la séance close.

* * * * * * * *

La séance a été levée à vingt-deux heures trente.

* * * * * * * *

Délibéré en séance, les jours et an susdits.

* * * * * * * * *

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL
LE LUNDI 5 SEPTEMBRE 2016 A 20H30

* * * * * * * * *